Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260320-D20260320_03-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte-Anne d'Auray

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 30/03/2026

Et publication ou notification du : 31/03/2026

L'an 2026, le 20 Mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, M. COLLEC Frédéric, M. DUVERGER Damien, M. FORGET Kévin, M. GASTINE Roland, Mme GUIMENEZ Delphine, M. JAHIER Pierre, M. LALYS Flavien, Mme LE BLAY Emmanuelle, Mme LE FRAPPER Maria, M. LE NEILLON Didier, M. LE ROUX Franck, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme LEFIEVRE Claire, Mme MALRY Célia, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle, Mme SAMSON Lucie et M. TRACOL Claude.

Absente excusée :
Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam (pouvoir à M. FORGET)

A été nommé(e) secrétaire : Maria LE FRAPPER

D20260320-03 – ELECTION DES ADJOINTS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2,
VU la délibération du 20 mars 2026 portant création de cinq postes d'adjoint au sein du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDERANT que suite à l'appel à candidature, M. LALYS a fait connaître sa liste,

Après que chaque conseiller municipal à l'appel de son nom ait remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc, M. FORGET, Maire, Mme LE FRAPPER, secrétaire de séance, assistés de deux assesseurs : Ms LALYS et JAHIER ont procédé au dépouillement,

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrage exprimé 23
- Majorité absolue : 12

Liste menée par M. LALYS a obtenu 23 voix.

La liste de M. LALYS, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :
M. LALYS Flavien, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie et M. LE NEILLON Didier.

M. LALYS Flavien, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie et M. LE NEILLON Didier ayant déclaré accepter leurs fonctions ils sont immédiatement installés.

M. FORGET
Maire de Ste-Anne d'Auray

Pour copie conforme :
En mairie, le
Le Maire

MAIRIE DE SAINTE-ANNE D'AURAY (MORBIHAN)